



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 10 avril 2025

OBJET :

DE-CDE-25-04-1-4) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT, LA POSE ET LA MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE GRANDES CUISINES ET DE BUANDERIES DES GROUPES SCOLAIRES, DES CRECHES ET AUTRES SERVICES DE LA VILLE.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 26 mars 2025, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Beuzelin, administrateur.

Monsieur Beuzelin a reçu délégation des membres présents du Comité pour présider, exceptionnellement, la séance en remplacement de Madame la présidente et de Monsieur le Vice-président, empêchés.

Présents : M. BEUZELIN, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. LEBEAU,

Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. CHARDON, M. CATHERINE,

M. SALOMEZ, Mme TRAN, Mme GRETILLAT, Mme VERMANT,

Mme BASILLE-DUPREY, M. GOURBESVILLE.

Excusés : Mme LIBERT, M. PITAVY, Mme SÉGURET, M. DOMINGUEZ, Mme ODDON, M. MOULY, M. RIBET, Mme BARRIERE, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, DAURY, Mme VIRENQUE .

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8 offrant la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des groupements de commandes ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant d'une part que la Caisse des écoles de Vincennes a la charge financière pour les écoles publiques, et d'autre part que la Ville a la charge pour les structures de la petite enfance et autres services ;

Considérant le souhait de mettre en place un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville en vue de mutualiser les moyens et procédures pour la passation et l'exécution du marché concernant l'achat, la pose et la mise en service d'équipements et matériels de grandes cuisines et buanderies des groupes scolaires, des crèches et autres services de la Ville ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la ville de Vincennes ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles de Vincennes et la Ville pour l'achat, la pose et la mise en service d'équipements et matériels de grandes cuisines et buanderies des groupes scolaires, des crèches et autres services de la Ville.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Vice-président à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT
Présidente

Signé